



**HAL**  
open science

# La polémique comme miroir de la société : un débat médiatisé sur le féminisme et les libertés des femmes

Elena Gallo

► **To cite this version:**

Elena Gallo. La polémique comme miroir de la société : un débat médiatisé sur le féminisme et les libertés des femmes. Discours, espaces et médiations face à la mondialité. Regards croisés, 2021. hal-03502396

**HAL Id: hal-03502396**

**<https://hal.science/hal-03502396>**

Submitted on 24 Dec 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# La polémique comme miroir de la société : un débat médiatisé sur le féminisme et les libertés des femmes

GALLO Elena

Universités de Udine et Trieste – Sorbonne Université (Faculté des Lettres)

## Résumé

Cet article esquisse une analyse de l'argumentation de discours polémiques apparus dans les médias français en 2018. Nous allons explorer ces discours pour comprendre s'ils se configurent comme de véritables échanges polémiques et voir quel rôle les médias y ont joué. Ensuite, parmi les différentes thématiques abordées, nous nous pencherons sur les conceptions de féminisme qui sont ressorties de ces discours conflictuels.

**Mots-clés** : analyse du discours, argumentation, polémique, féminisme, médias.

## Abstract

In this paper, some polemical discourses diffused by the French media in 2018 are analysed from an argumentative point of view. The aim will be to understand if these discourses can be considered as polemical exchanges and which role the media played. Among the different topics that were dealt with, this paper will focus on the notions of feminism which emerged from these conflictual exchanges.

**Keywords**: critical discourse analysis, argumentation, polemic, feminism, media.

## 1. Introduction

Notre observation a pour objet un échange conflictuel qui s'est développé en France suite au scandale ayant impliqué le producteur américain Harvey Weinstein, accusé de violences sexuelles. Pendant la même période, en octobre 2017, le mouvement *Balance Ton Porc* s'est diffusé en France avec l'objectif d'exhorter les femmes à partager leur expérience et à dénoncer les épisodes de violence, abus ou harcèlement.

Le 9 janvier 2018, le quotidien *Le Monde* a publié, avec le titre « Nous défendons une liberté d'importuner, indispensable à la liberté sexuelle », une tribune rédigée par un groupe d'écrivaines et journalistes et signée par une centaine de femmes au total. Dans un climat de dénonciations de violeurs et agresseurs, les auteures de la lettre sont allées à contre-courant en dénonçant, en revanche, les « excès » que cette libération de la parole a produits et le retour au puritanisme qui, d'après elles, risquait d'en dériver. Le lendemain, une autre tribune, titrée « Les porcs et leurs alliés ont raison de s'inquiéter », rédigée par la militante féministe Caroline De Haas et cosignée par une trentaine de personnalités, a paru dans *Franceinfo* pour contre-argumenter sur les propos de la lettre du *Monde*. Ces deux textes sont ainsi devenus les déclencheurs d'une polémique et de nombreux discours ont été formulés en appui à l'un ou à l'autre, formant deux groupes d'opinion.

C'est dans ce contexte de débat à l'échelle (inter)nationale que notre observation a pris forme. La divergence d'opinions qui a surgi après la parution de la tribune présente tous les éléments typiques d'un échange conflictuel. Nous chercherons pour notre part à comprendre quelles sont les caractéristiques discursives de cet échange et si ce dernier peut être appréhendé comme une polémique au sens linguistique du terme (Amossy, 2014). Parmi les questions abordées pendant cette controverse, nous nous pencherons sur le sujet du féminisme, qui est devenu le thème central du débat. Dès lors, nous examinerons les stratégies argumentatives employées par les participant.e.s au débat, afin de comprendre quel ethos chaque groupe a construit de lui-même et du groupe adverse, mais aussi quelle notion – ou peut-être « quelles » notions – de féminisme sont ressorties de cette polémique. Enfin, nous nous interrogerons sur le rôle que les médias ont joué aussi bien dans la construction de ces espaces discursifs que dans le développement de la controverse. Autrement dit, nous essayerons de comprendre si les médias n'ont fourni que le terrain de diffusion du débat ou s'ils ont contribué activement à son développement.

Après avoir présenté notre corpus d'analyse, nous passerons rapidement en revue les références théoriques dans lesquelles nous allons puiser et ensuite nous nous arrêterons sur l'analyse des discours par le biais de plusieurs exemples.

## 2. Le corpus d'analyse

Notre corpus se compose de la tribune parue dans *Le Monde* et de la contre-tribune publiée dans *Franceinfo*, ainsi que de 18 discours et échanges de parole formulés en réaction (favorables ou contraires) aux propos de la lettre. Le corpus, qui comprend des articles, des tribunes et des interviews (vidéo ou écrites), a été collecté du 9 janvier (date de la parution de la première tribune) au 31 janvier 2018, dans les sites internet des émissions télévisées et radio, et des journaux indiqués ci-dessous : *Le Monde*, *Le Figaro*, *Libération*, *Marianne*, *Franceinfo*, *France Inter*, *BFMTV*, *Europe 1* et *TV5 Monde*.

Les interviews vidéo ont été transcrites et la ponctuation y a été insérée en fonction des pauses de la voix et de la prosodie. Des points d'interrogation ont été placés là où l'intonation faisait comprendre qu'il s'agissait d'une question, alors que pour les points et les virgules on a suivi les conventions adoptées par Vincent et Perrin : « la virgule indique une rupture majeure, et le point un intonème terminal » (2001 : 185). Pour ce qui est des majuscules, on les a gardées en début des phrases, et aussi pour les noms propres (de personnes, de journaux, etc.) et les titres des articles ou des ouvrages.

Tous les types de médias ayant contribué à relancer la polémique, nous avons voulu rendre compte de cette hétérogénéité pendant la collecte des discours. Néanmoins, précisons que le corpus présenté ici ne constitue qu'une sélection d'interviews et articles : suivant l'ordre chronologique de leur parution, nous avons retenu ceux qui apportaient de nouveaux argumentaires par rapport aux discours précédents. Pour donner une vision d'ensemble plus claire, nous présentons notre corpus dans un tableau, où les discours sont listés selon le jour de parution : outre la date, nous indiquerons le type de discours, le média employé et les personnes qui ont pris la parole.

Date	Discours	Lieu de parution	Auteur.e.s	Journaliste
09 / 01 / 18	Tribune	<i>Le Monde</i>	Cinq rédactrices et cent signataires	----
10 / 01 / 18	Contre-tribune	<i>Franceinfo</i>	Caroline De Haas et une trentaine de signataires	----
10 / 01 / 18	Débat radio	<i>Europe 1</i>	Caroline De Haas et Abnousse Shalmani	Patrick Cohen
10 / 01 / 18	Interview écrite	<i>Le Figaro</i>	Peggy Sastre	Eugénie Bastié
10 / 01 / 18	Interview radio	<i>France Inter</i>	Laurence Rossignol	Léa Salamé
10 / 01 / 18	Débat télévisé	<i>BFMTV</i>	Caroline De Haas et Brigitte Lahaie	Nathalie Levy
11 / 01 / 18	Tribune	<i>Le Monde</i>	Léa Clermont-Dion	----
11 / 01 / 18	Interview écrite	<i>Le Monde</i>	Christine Bard	Faustine Vincent
11 / 01 / 18	Tribune	<i>Le Monde</i>	Michèle Riot-Sarcey	----
11 / 01 / 18	Interview écrite	<i>Le Monde</i>	Michelle Perrot	Nicolas Truong
12 / 01 / 18	Interview télévisée	<i>TV5 Monde</i>	Brigitte Lahaie	Patrick Simonin
12 / 01 / 18	Interview radio	<i>France Inter</i>	Catherine Millet	Ali Baddou
12 / 01 / 18	Interview écrite	<i>Le Figaro</i>	Elisabeth Lévy	Alexandre Devecchio
12 / 01 / 18	Tribune	<i>Libération</i>	Leïla Slimani	----
12 / 01 / 18	Tribune	<i>Libération</i>	Denis Ramond	----
14 / 01 / 18	Tribune	<i>Libération</i>	Catherine Deneuve	----

14 / 01 / 18	Interview écrite	<i>Franceinfo</i>	Éric Fassin	Valentine Pasquesoone
18 / 01 / 18	Article	<i>Marianne</i>	Jacques Julliard	----
20 / 01 / 18	Article	<i>Marianne</i>	Frédéric Beigbeder	----
20 / 01 / 18	Article	<i>Marianne</i>	Jean-François Kahn	----

### 3. La polémique et ses caractéristiques discursives

Pour répondre à notre questionnement, nous allons puiser dans plusieurs références théoriques, allant de l'étude sur la polémique élaborée par Amossy (2014) à l'analyse du discours et de l'argumentation (notamment Charaudeau, 2000 et 2005 ; Charaudeau et Maingueneau, 2002 ; Kerbrat-Orecchioni, 2017 ; Plantin, 2016).

La polémique se configure comme un « échange fortement agonique » (Amossy, 2014 : 55) à propos d'une « question d'actualité, d'intérêt public, qui comporte des enjeux de société plus ou moins importants dans une culture donnée » (*ibid.* : 51). Au sein d'un tel échange, il faut que chaque participant fournisse des arguments pour soutenir sa thèse et contredire la thèse opposée, en essayant de montrer la validité de ses propos (*ibidem*). En effet, il ne suffit pas d'exprimer une opinion à l'égard du sujet en question : il est également indispensable d'expliquer les motivations qui sont à la base de ce raisonnement.

La polémique se caractérise par une forte dimension conflictuelle. Plus précisément, deux composantes majeures caractérisent ce type d'échange, à savoir la dichotomisation et la polarisation. La première se situe au niveau des contenus des discours, elle se produit au moment où il y a un « choc des opinions contradictoires, [...] où deux options antithétiques s'excluent l'une l'autre » (*ibid.* : 56). Plus la divergence de points de vue s'exacerbe, plus il devient difficile de trouver un accord final et c'est précisément cet aspect qui constitue un élément définitoire de la polémique (*ibid.* : 58). La polarisation, en revanche, se crée lorsque les actants assument une attitude conflictuelle les uns à l'égard des autres : en effet, dans un échange tel que la polémique, il n'y a plus une prise de position individuelle mais une division en actants, à savoir « un Proposant et un Opposant face à un Tiers. Il ne s'agit pas ici de personnes, mais bien de rôles : défenseur de la position avancée, adversaire de cette position, auditeur-spectateur de la confrontation » (*ibid.* : 59). La polarisation a donc une dimension sociale, puisqu'elle donne vie à des groupes se divisant selon leur position à l'égard du sujet débattu, au contraire de la dichotomisation qui concerne plutôt les concepts (*ibidem*).

Kerbrat-Orecchioni (1980) explique que la polémique se fonde non seulement sur le désaccord, mais aussi sur le discrédit de l'adversaire et la disqualification de ses arguments. Amossy (2014 : 62) rappelle qu'il y a plusieurs manières possibles d'attaquer l'Opposant, en ciblant ses arguments ou la personne, voire, le plus souvent, les deux en même temps. Cette disqualification peut être mise en place par le biais « de contre-arguments, [...] de procédés de dérision (ironie, démonstration par l'absurde), de recours appuyés au bon sens (utilisation d'éléments doxiques qui marquent le caractère déraisonnable de l'autre), d'arguments *ad hominem* (attaque de la thèse à travers la personne qui la défend), de *pathos* (élan d'indignation, colère...) » (*ibid.* : 103). Évidemment, plus ces attaques sont dures, plus la polémique s'exacerbe et le dialogue devient difficile. Dans la plupart des cas, une véritable forme de violence verbale se produit (*ibid.* : 204-205).

### 4. Naissance d'une polémique : stratégies et diffusion

Nous aborderons l'analyse de notre corpus en nous arrêtant premièrement sur les stratégies argumentatives utilisées par les protagonistes de cet échange conflictuel : nous verrons ainsi comment la dichotomisation et la polarisation entre les deux groupes se sont construites et quelles notions de féminisme sont ressorties de ces discours. Ensuite, nous traiterons du rôle que les médias ont revêtu dans le débat.

#### 4.1 Les stratégies argumentatives marquant la polémique

L'échange que nous prenons ici en examen se caractérise par la présence d'un Proposant, un Opposant et un Tiers. Entre les deux premiers actants, une forte dichotomisation et une polarisation très marquée se sont produites. Pour des raisons d'espace, nous ne pouvons pas nous arrêter sur l'analyse de tous les sujets traités, mais nous essayerons de donner une vision d'ensemble des aspects discursifs principaux de ce débat à l'aide de quelques exemples.

Tout d'abord, on remarque que le texte de la tribune peut être considéré, du point de vue temporel et des contenus exposés, comme la prise de parole du Proposant, en ce que la lettre contient les propos des rédactrices qui expriment pour la première fois leurs avis sur la vague de dénonciations que l'affaire Weinstein a entraînée :

[1] Le viol est un crime. Mais la drague insistante ou maladroite n'est pas un délit, ni la galanterie une agression machiste. A la suite de l'affaire Weinstein a eu lieu une légitime prise de conscience des violences sexuelles exercées sur les femmes, notamment dans le cadre professionnel, où certains hommes abusent de leur pouvoir. Elle était nécessaire. Mais cette libération de la parole se retourne aujourd'hui en son contraire : on nous intime de parler comme il faut, de taire ce qui fâche, et celles qui refusent de se plier à de telles injonctions sont regardées comme des traîtresses, des complices ! (Première tribune du *Monde*)

Cet extrait résume bien selon nous le contenu de toute la tribune. Les rédactrices partagent, sur certains points, les opinions avancées par le mouvement *Balance Ton Porc*, mais sur d'autres aspects elles avancent une position tout à fait différente (qui sera d'ailleurs défendue dans les autres discours du Proposant).

Face à ces propos, la tribune rédigée par Caroline De Haas se présente comme une contre-argumentation où les éléments de désaccord sont mis en lumière à plusieurs reprises. Déjà au niveau de la textualité, l'auteure choisit de structurer son discours en paragraphes séparés, chacun d'entre eux commentant et critiquant les contenus de la lettre du *Monde*.

[2] "**On ne peut plus rien dire.**" Comme si le fait que notre société tolère – un peu – moins qu'avant les propos sexistes, comme les propos racistes ou homophobes, était un problème. [...] Le langage a une influence sur les comportements humains : accepter des insultes envers les femmes, c'est de fait autoriser les violences. La maîtrise de notre langage est le signe que notre société progresse. (Contre-tribune de De Haas)

[3] "**On ne peut plus draguer.**" Les signataires de la tribune mélangent délibérément un rapport de séduction, basé sur le respect et le plaisir, avec une violence. Tout mélanger, c'est bien pratique. Cela permet de tout mettre dans le même sac. Au fond, si le harcèlement ou l'agression sont de "la drague lourde", c'est que ce n'est pas si grave. Les signataires se trompent. Ce n'est pas une différence de degré entre la drague et le harcèlement mais une différence de nature. Les violences ne sont pas de la "séduction augmentée". D'un côté, on considère l'autre comme son égal.e, en respectant ses désirs, quels qu'ils soient. De l'autre, comme un objet à disposition, sans faire aucun cas de ses propres désirs ou de son consentement. (Contre-tribune de De Haas)

Nous remarquons que les phrases que De Haas met en gras entre guillemets ne sont pas de véritables citations mot à mot de la lettre, même si ces concepts correspondent globalement aux idées véhiculées par la tribune. Les extraits [2] et [3] nous montrent aussi comment l'auteure reprend et contre-argumente point par point les différents propos de la tribune, en critiquant les adversaires, par le biais de l'ironie, pour leur manque d'originalité, ou en les accusant de superficialité : « Tout mélanger, c'est bien pratique ».

Suite à la parution de ces discours, l'échange s'est développé et s'est enrichi d'arguments en appui à la tribune ou à la contre-tribune. Voyons comment la dichotomisation et la polarisation ont pris forme progressivement. D'abord, le dissensus touchait les thèmes de la drague et du harcèlement. En [4] et en [5], ce sont respectivement Caroline De Haas et Éric Fassin qui prennent la parole.

[4] Soit vous êtes dans des relations entre adultes consentants [...]. Soit vous êtes dans une relation de domination et une fois que vous vous êtes rendu compte qu'elle avait pas envie, ben vous continuez. Et ça s'appelle du harcèlement, et c'est pas du tout la même chose. Vous êtes dans des relations de nature différente. (Débat radio entre De Haas et Shalmani)

[5] Il y a une différence de nature entre la violence et la séduction. La violence, c'est soumettre l'autre contre son gré, quand il ou elle résiste à mon désir. La séduction, au contraire, c'est m'employer à susciter le désir de l'être que je désire. (Interview écrite d'Éric Fassin)

De Haas et Fassin, qui appartiennent à la catégorie de l'Opposant, font une distinction entre degré et nature des rapports sexuels. La drague et la séduction se configurent dans une optique d'égalité entre les sexes, le viol dans un rapport de domination : au niveau sémantique, les premières sont associées au consentement et au désir, le second est assimilé à la soumission. Au contraire, le Proposant rejette ce distinguo fondé sur degré et nature et met plutôt l'accent sur la subjectivité qui entre en jeu lorsqu'on évalue la gravité d'un geste. Dans l'extrait ci-après c'est Abnousse Shalmani qui argumente.

[6] [...] c'est qu'on me fait une proposition sexuelle, je la refuse, si la personne en face devient insistante on tombe dans le harcèlement, donc dans le délit [...]. Mais je considère que je suis une grande personne, que je suis capable d'entendre une proposition sexuelle et d'autant plus capable de dire non. Le problème c'est que ce non ne soit pas entendu. Les frotteurs du métro, encore une fois, c'est qu'il est possible de ne pas être traumatisée, ce qui ne veut pas dire que vous ne pouvez pas être traumatisée, vous avez le droit, mais vous pouvez ne pas l'être [...] (Débat radio entre De Haas et Shalmani)

En [6], on remarque que l'argument se penche plutôt sur la réaction des femmes, en soulignant la distinction entre les propositions des harceleurs et le traumatisme qui n'en dérive pas forcément.

Cette opposition a entraîné à son tour une dichotomisation plus profonde concernant les notions de liberté (et en général de vie) sexuelle.

[7] Une femme peut diriger une équipe et avoir la sexualité qu'elle désire avec la répartition des rôles qui est la sienne et qui est une affaire totalement intime. En revanche, je ne crois pas que les femmes puissent accéder à l'égalité tant qu'elles continuent d'être vues comme des objets sexuels [...] (Interview radio de Laurence Rossignol)

[8] Ce mélange de refoulement puritain et d'obsession sexuelle n'a pas sa place dans une société comme la nôtre, civilisée - pour partie - par des siècles de relations bienveillantes, et non hostiles, en un mot par la complicité entre les hommes et les femmes. Nous n'allons tout de même pas laisser réduire la société française à une vague université américaine où, avant de passer au lit, les deux parties sont censées établir un contrat synallagmatique en double exemplaire, où l'on coche des cases indiquant ce que chacun aura le droit de se permettre sur le corps de l'autre. (Article de Jacques Julliard)

En [7], on a un extrait d'un discours de l'Opposant, où l'argumentaire de Rossignol se fonde sur la distinction entre les femmes par rapport à leur vie sexuelle et les femmes perçues comme « des objets sexuels », le second cas de figure impliquant une inégalité. En [8], par contre, c'est le Proposant qui s'exprime, argumentant que les relations entre les hommes et les femmes en France sont depuis des siècles « bienveillantes, et non hostiles », caractérisées par une certaine « complicité » : aussi bien les adjectifs (le second étant précédé par une négation) que le substantif sont connotés positivement. Dès lors, Julliard dessine l'image hyperbolique d'un contrat pour mettre en garde contre les dérives qu'une attitude moraliste risquerait de produire.

Encore, à cette différence entre puritanisme et émancipation se lie étroitement le contraste entre, respectivement, retour au passé et regard vers le futur.

[9] Cette fièvre à envoyer les « porcs » à l'abattoir, loin d'aider les femmes à s'autonomiser, sert en réalité les intérêts des ennemis de la liberté sexuelle, des extrémistes religieux, des pires réactionnaires et de ceux qui estiment, au nom d'une conception substantielle du bien et de la morale victorienne qui va avec, que les femmes sont des êtres « à part », des enfants à visage d'adulte, réclamant d'être protégées. (Première tribune du *Monde*)

[10] Ce qui me frappe, c'est qu'au nom de la résistance, de l'inquiétude contre le retour de l'ordre moral, cette tribune défend, en réalité, un ordre classique, traditionnel, dans la sexualité, qui est celle qui est fondée sur une représentation des sexualités masculine et féministe, et féminine pardon, différenciées, avec des rôles différenciés. L'homme est le conquérant, la femme est la proie. (Interview radio de Laurence Rossignol)

Encore une fois ici la dichotomisation et la polarisation s'entremêlent. En [9], un ethos rétrograde et moraliste est attribué à l'Opposant, dont l'attitude serait susceptible de nuire, selon les rédactrices de la tribune, à l'autonomisation des femmes. En [10], en revanche, Rossignol estime que ce sont les contenus de la tribune qui semblent défendre un vieil ordre moral et sexiste, et à cette vision traditionaliste des rapports entre les sexes est associée par contraste l'émancipation. Ce que l'Opposant prône, en effet, c'est une plus grande indépendance et liberté pour les femmes, qui n'est possible que si l'on préserve leur droit à la sécurité. D'après les signataires de la tribune, par contre,

cette attitude à la protection ne ferait que provoquer une victimisation des femmes elles-mêmes, dont on met en évidence la faiblesse plutôt que la force.

#### 4.2. Les notions de féminisme

Parmi les thématiques au cœur de cet échange conflictuel, la dichotomisation et la polarisation nous semblent particulièrement marquées autour des notions de féminisme : voilà pourquoi nous avons décidé de consacrer à ce sujet une attention particulière dans notre analyse.

Un premier point de divergence réside dans la vision d'une part du féminisme comme une attitude haineuse à l'égard des hommes et de la sexualité.

[11] En tant que femmes, nous ne nous reconnaissons pas dans ce féminisme qui, au-delà de la dénonciation des abus de pouvoir, prend le visage d'une haine des hommes et de la sexualité. (Première tribune du *Monde*)

En [11], on voit que le Proposant marque la dimension identitaire du groupe, et donc la polarisation aussi, par le biais du pronom « nous », tout en soulignant sa dissociation par rapport au groupe adversaire et à sa manière d'envisager les rapports avec les hommes et la sexualité. En [12], cette idée est renversée par l'Opposant : Fassin met l'accent sur le contraste entre liberté féministe et liberté d'importuner, en présentant l'opposition désir – égalité comme un argument antiféministe.

[12] L'antiféminisme répète la même opposition depuis des siècles : le désir contre l'égalité. [...] Deux conceptions de la liberté s'opposent : la liberté féministe, et la « liberté d'importuner ». (Interview écrite d'Éric Fassin)

Deuxièmement, c'est le puritanisme, dont on a déjà traité dans le paragraphe précédent, qui est parfois associé au féminisme.

[13] [...] les solutions proposées sont de l'ordre du puritanisme et de la morale, et nous pensons que ça [...] c'est un retour dans l'histoire obscure des femmes. (Débat radio entre De Haas et Shalmani)

[14] La troisième vague du féminisme est tout sauf conservatrice ou puritaine. Le leitmotiv [...] est que « notre corps nous appartient ». Ce slogan s'incarne notamment à travers la pratique d'une sexualité libre, certes, mais aussi consentante. (Tribune de Léa Clermont-Dion)

En [13], c'est Abnousse Shalmani qui prend la parole : elle ne mentionne pas explicitement le féminisme, mais les solutions dont elle parle se réfèrent aux propos avancés pour lutter contre le harcèlement et les violences, et ce sont précisément des militantes féministes qui ont prôné ces mouvements la plupart des fois. Ce n'est pas par hasard, d'ailleurs, que Clermont-Dion, qui rentre dans le groupe de l'Opposant, argumente en [14] en mettant en lumière la distinction entre l'attitude moraliste et « la troisième vague du féminisme ». Encore une fois, cette dernière est associée à la liberté sexuelle, qui est à son tour d'habitude assimilée au progressisme, alors que l'idée de puritanisme est rejetée avec force à travers la négation « tout sauf ».

Un troisième élément de débat, lié à la notion de féminisme, est le sujet de l'égalité entre les sexes. Dans l'extrait [15] c'est le Proposant qui parle, tandis qu'en [16] c'est l'Opposant.

[15] [...] de moins en moins de femmes se disent féministes, surtout chez les plus jeunes générations. Pourtant l'écrasante majorité des gens se disent favorables à l'égalité entre hommes et femmes. (Interview écrite de Peggy Sastre)

[16] On a là un classique regroupement des antiféministes patentées, qui pensent que la domination masculine n'existe pas, les défenseuses du lobby des clients de la prostitution [...]. (Interview radio de Laurence Rossignol)

Ce qui frappe l'attention en [15], c'est la dissociation entre féminisme et égalité, grâce notamment à la conjonction adversative « pourtant », alors que selon l'Opposant ces deux attitudes vont d'habitude ensemble et c'est en fait l'un des objectifs primaires du mouvement que de prôner la parité. En [16], en revanche, l'épithète « antiféministes », accompagné de l'adjectif « patentées » qui acquiert ici une valeur axiologique, est employé pour désigner le Proposant en lui attribuant un certain ethos et une attitude de négligence face à la question de la domination masculine. La polarisation ici est mise en évidence.

Un autre élément majeur de la dichotomisation autour de féminisme et antiféminisme concerne la victimisation des femmes.

[17] [...] ces femmes féministes qui veulent entretenir les autres dans le rôle de la proie facile, de la victime, elles ne leur rendent pas service. (Interview radio de Catherine Millet)

Encore une fois, la polarisation ici est très marquée : en [17], le Proposant souligne sa distance par rapport aux adversaires en ayant recours à la troisième personne du pluriel et au démonstratif « ces ». Le féminisme, quant à lui, est mis sur le plan d'une attitude enfermant les femmes « dans le rôle de la proie facile, de la victime » et l'utilisation du verbe « entretenir » véhicule une image de domination qui se lie sémantiquement à celle des victimes. En [18], l'Opposant, se sert à son tour du pronom « nous », qui revient anaphoriquement, pour dessiner un ethos de groupe et exalter encore une fois la dimension identitaire. Par rapport à la victimisation, le complément « de violences » permet d'ancrer le mot « victimes » dans le champ sémantique de la violence et de ne pas laisser la place aux généralisations. De plus, le contraste est mis en évidence à travers les adjectifs « fortes », « enthousiastes » et « déterminées » qui véhiculent une image de puissance et non de faiblesse.

[18] Nous sommes des victimes de violences. Nous n'avons pas honte. Nous sommes debout. Fortes. Enthousiastes. Déterminées. Nous allons en finir avec les violences sexistes et sexuelles. (Contre-tribune de Caroline De Haas)

Enfin, parmi les thèmes les plus débattus autour du féminisme on retrouve les notions de fermeture et de liberté de pensée.

[19] Ce féminisme policier fondé sur le chantage affectif et la manipulation des statistiques ne supporte même plus la contradiction. Ce mouvement est antilibéral [...] : il refuse le pluralisme et la coexistence de sensibilités différentes au sein du débat public [...]. (Interview écrite de Peggy Sastre)

[20] Faut-il rappeler que le mouvement féministe actuel est pluriel et complexe et prône la liberté de choix ? Cette perspective monolithique et caricaturale [...] répand des stéréotypes faux et antiféministes qui ont pour but de délégitimer leur parole. (Tribune de Léa Clermont-Dion)

En [19], le Proposant dessine le féminisme comme un mouvement « policier » et « antilibéral », là où la référence à la police acquiert une connotation négative en indiquant un contrôle excessif. En outre, l'association avec le chantage et la manipulation, ainsi que l'opposition au pluralisme et à l'acceptation de la diversité, construit un ethos tout à fait négatif. Bien au contraire, en [20] l'Opposant caractérise le féminisme précisément par l'hétérogénéité et l'ouverture à la liberté de choix, en contraste net avec une « perspective monolithique » qui devient « caricaturale ». Ces derniers arguments, attribués au Proposant, étant qualifiés de « antiféministes », il en dérive qu'au Proposant lui-même un ethos antiféministe est associé.

### 4.3. Le rôle des médias

Amossy (2014 : 80-81) affirme que lorsqu'il y a une polémique, le rôle d'un journaliste peut être de « metteur en scène », voire d'« acteur » aussi : dans le premier cas, il « effectue la mise en scène d'une confrontation verbale à l'intention de ses lecteurs » (et du public en général) ; dans le deuxième, il prend parti pour l'un des deux actants et donc « s'engage en faveur de l'un des deux camps ». Rappelons également que dans les médias les effets de pathémisation, obtenus « aussi bien par le choix des événements et leur monstration, que par les effets des stratégies énonciatives » (Charaudeau, 2000 : 153), occupent une place centrale.

Dans ce cas, le choix des mots a joué un rôle majeur dans la monstration de l'événement de la part des médias. Rappelons d'ailleurs que le titre original choisi par les rédactrices de la tribune était :

[21] « Des femmes libèrent une autre parole »

Par contre, la rédaction du *Monde* a publié le texte avec un titre totalement différent :

[22] « Nous défendons une liberté d'importuner, indispensable à la liberté sexuelle »

Déjà, le changement du sujet a un impact très fort, puisque en [22] le pronom « nous » souligne plutôt la dimension identitaire du groupe de rédactrices et rend beaucoup moins transparente l'intention de proposer des opinions alternatives, non pas absolues. Cette volonté s'affiche, en [21], avec le recours à « une autre parole », qui met l'accent sur la possibilité d'adopter une perspective différente sans que celle-ci efface l'autre. En revanche, mettre en évidence la défense d'une liberté



d'importuner, ainsi que le lien entre cette dernière et la liberté sexuelle – comme c'est le cas en [22] – véhicule une prise de position très forte qui ne correspond pas aux intentions du Proposant. Abnousse Shalmani (qui a participé à la rédaction de la lettre) aussi a expliqué, pendant le débat radio avec Caroline De Haas, que les auteures ne voulaient ni « faire de généralités » ni « annuler la parole qui existe ».

Pour ce qui est de l'influence directe des médias sur les échanges, même si dans notre corpus elle semble être relativement réduite, nous avons pu remarquer la présence des journalistes non seulement en tant qu'énonciateurs mais aussi en tant que polémiques.

Lors de l'entrevue avec Brigitte Lahaie, Patrick Simonin met plusieurs fois l'accent sur la gravité de la phrase « on peut jouir lors d'un viol » (que Lahaie avait prononcée pendant le débat télévisé avec Caroline De Haas), tout en essayant de pousser la femme à s'excuser pour son affirmation. Dans les exemples suivants, c'est le journaliste qui prend la parole.

[23] Cette phrase a pu profondément blesser des femmes qui ont été victimes de violence [...].

[24] Est-ce que, Brigitte Lahaie, est-ce que simplement vous regrettez cette phrase ?

[25] Cela a pu contribuer finalement à une sorte de banalisation de la violence.

L'intonation et le rythme pressant de ses questions, ainsi que l'insistance sur la pathémisation du regret et de la blessure, montrent moins une quête réelle d'informations qu'une attitude polémique. Pareillement, pendant son interview radio pour *France inter*, Catherine Millet est interrompue plusieurs fois par Ali Baddou, qui ne cache pas son attitude critique à l'égard des propos de la femme :

[26] Mais vous réclamez la liberté d'importuner, il faudrait la protéger, elle serait indispensable à la liberté sexuelle. C'est une drôle de liberté, quand même, la liberté d'importuner.

[27] Mais alors qu'est-ce qui est inacceptable, qu'est-ce qui est inacceptable Catherine Millet ? Parce que la liberté sexuelle que vous défendez dans ce texte, c'est plutôt celle des hommes. Vous minimisez les comportements agressifs, vous minimisez les comportements violents.

Non seulement le journaliste reprend parfois la parole avant que Millet ait terminé ses phrases, mais son langage révèle clairement son attitude à l'égard de la femme et de la tribune qu'elle a contribué à rédiger. Ainsi, la liberté d'importuner est décrite comme « une drôle de liberté » et la manière dont la liberté sexuelle est défendue est associée à une sous-estimation des agressions et des violences.

Sans aucun doute, grâce aux médias, le féminisme est devenu le pivot du débat, car les journalistes ont souvent insisté sur ce thème, notamment pour souligner les éléments conflictuels entre les deux groupes. Citons à nouveau Patrick Simonin, en [28], et puis Eugénie Bastié, en [29], qui a interviewé Peggy Sastre.

[28] Là c'est deux, finalement, deux formes de féminisme qui s'affrontent ?

[29] Certaines féministes vous accusent de justifier les agresseurs et de culpabiliser les femmes. Que leur répondez-vous ?

Encore une fois, les féministes sont dessinées comme les adversaires et la polarisation est mise en évidence, en soulignant la dualité qui caractérise cet échange (« deux formes de féminisme »), mais aussi l'aspect conflictuel par le biais des verbes « s'affrontent », « accusent » et « culpabiliser ». On voit ainsi que, dès que le désaccord s'insinue, les médias exploitent cette situation comme facteur de spectacularisation pour attirer l'attention du public.

## 5. En guise de conclusion

L'analyse des stratégies discursives utilisées lors des échanges observés nous permet d'affirmer que la controverse en question présente toutes les caractéristiques d'une polémique. Deux groupes d'opinion se sont formés, l'un soutenant les propos de la tribune, l'autre les critiquant, que l'on peut identifier comme le Proposant et l'Opposant. Face à eux, le Tiers était en revanche l'auditoire, le public qui a assisté à ces débats médiatisés. Une forte dichotomisation s'est ainsi produite autour des thèmes traités, de même qu'une polarisation très marquée a divisé les groupes ayant pris la parole. Les arguments employés s'appuyaient donc à la fois sur la défense de la thèse soutenue et

sur la disqualification des adversaires, par le biais de plusieurs stratégies discursives et d'une certaine virulence verbale.

Quant à la dimension sociétale de cet échange, rappelons que selon Amossy (2014 : 51) la polémique « s'avère [...] riche d'enseignements dans la mesure où elle en dit long sur la société et l'époque dans lesquelles le discours polémique circule sur la place publique ». Dans ce cas, l'observation du débat a dévoilé les notions de féminisme les plus répandues au sein de la société française actuellement et la vision extrêmement dichotomisée qui les caractérise. D'un côté nous avons vu comment le Proposant « allo-attribuait » (cf. Kerbrat-Orecchioni, 2017) à l'Opposant un ethos de féminisme radical. De l'autre côté, l'Opposant « s'auto-attribuait » (*ibidem*) un ethos de féminisme libéral (pour les notions de féminisme radical et libéral voir Fougeyrollas-Schwebel, 2004) et allo-attribuait à l'Opposant un ethos antiféministe. Rappelons une observation de Christine Bard, lors de son interview publiée dans *Le Monde* : « ce n'est pas parce qu'on s'exprime en tant que femme qu'on a un discours féministe ». Nous pouvons d'ailleurs remarquer que les discours analysés ne sont pas tous féministes, mais d'une manière ou d'une autre tous portent sur le féminisme.

Une précision est encore à faire : malgré la grande inclusivité qui devrait caractériser le féminisme de la « troisième vague » par rapport aux catégories exclues des vagues féministes du passé, dans cette polémique c'est quand même une vision binaire qui domine, celle qui oppose les hommes et les femmes. D'autres catégories telles que les intersexués ou les transsexuels ne sont jamais mentionnées. On renvoie à ce propos à une tribune du philosophe Paul Preciado, le seul qui a traité la question au sein de cette polémique : « Lettre d'un homme trans à l'ancien régime sexuel »<sup>1</sup>. Malheureusement, il semble que ses propos n'aient eu aucune suite au sein de cette polémique, alors qu'il aurait été intéressant à notre avis d'explorer le sujet de la parité des droits sans se limiter à une vision binaire.

Enfin, pour ce qui est des médias, nous ne pouvons que constater leur rôle déterminant pour deux raisons différentes et sans doute complémentaires : d'une part, ils ont diffusé la tribune, la contre-tribune et les discours suivants. Ils ont donc laissé la parole à toutes les personnes qui sont intervenues lors de ce débat et ont ainsi contribué à la création des espaces discursifs consacrés à ces thèmes. C'est donc grâce à eux aussi que cette polémique, qui nous a tant révélé sur une question sociétale majeure en France, s'est développée. D'autre part, les médias ont parfois participé activement à la controverse, en fomentant la discussion et en soulignant les éléments conflictuels, ce qui a marqué davantage la dimension polémique de l'échange.

### **Bibliographie :**

AMOSSY, Ruth (2000), *L'argumentation dans le discours. Discours politique, littérature d'idées, fiction*, Paris, Nathan.

AMOSSY, Ruth (2014), *Apologie de la polémique*, Paris, Presses Universitaires de France.

BONHOMME, Marc (2009), « De l'argumentativité des figures de rhétorique », *Argumentation et Analyse du Discours*, en ligne, 2.

<https://journals.openedition.org/aad/495> – consulté le 25 février 2020.

BOURDIEU, Pierre (1982), *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.

CHARAUDEAU, Patrick (2000), « Une problématisation discursive de l'émotion. À propos des effets de pathémisation à la télévision », in PLANTIN, Christian, DOURY, Marianne et TRAVERSO, Véronique (éds.), *Les émotions dans les interactions*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, pp. 125-155.

CHARAUDEAU, Patrick (2005), *Le discours politique : les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert.

CHARAUDEAU, Patrick et MAINGUENEAU, Dominique (2002), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Le Seuil.

DELAPORTE, Lucie (12 février 2018), « Entre alterféminisme et antiféminisme, la droite tâtonne », *Mediapart*, en ligne.

<https://www.mediapart.fr/journal/france/120218/entre-alterfeminisme-et-antifeminisme-la-droite-tatonne?onglet=full> – consulté le 25 février 2020.

FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL, Dominique (2004, 2<sup>ème</sup> éd.), « Mouvements féministes », in HIRATA, Helena, LABORIE, Françoise, LE DOARÉ Hélène et SENOTIER Danièle (éds.), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 138-144.

HUSSON, Anne-Charlotte (2017), « Les mots agonistiques des nouveaux discours féministes : l'exemple de *grossophobie* et *cissexisme* », *Argumentation et Analyse du Discours*, en ligne, 18.

<http://journals.openedition.org/aad/2317> – consulté le 25 février 2020.

KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (1980), « La polémique et ses définitions », in GELAS, Nadine et KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (éds.), *Le discours polémique*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, pp. 3-40.

KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (1990), *Les interactions verbales*, I, Paris, Armand Colin.

KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (2000), « Quelle place pour les émotions dans la linguistique du XX siècle ? Remarques et aperçus », in PLANTIN, Christian, DOURY, Marianne et TRAVERSO, Véronique (éds.), *Les émotions dans les interactions*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, pp. 33-74.

KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (2017), *Les débats de l'entre-deux-tours des élections présidentielles françaises. Constantes et évolutions d'un genre*, Paris, L'Harmattan.

PERELMAN, Chaïm et OLBRECHTS-TYTECA, Lucie (1958), *La nouvelle rhétorique. Traité de l'argumentation*, Paris, Presses Universitaires de France.

PLANTIN, Christian (2016), *Dictionnaire de l'argumentation. Une introduction aux études d'argumentation*, Lyon, ENS Éditions.

PRECIADO, Paul (15 janvier 2018), « Lettre d'un homme trans à l'ancien régime sexuel », *Libération*, en ligne.

[http://www.liberation.fr/debats/2018/01/15/lettre-d-un-homme-trans-a-l-ancien-regime-sexuel\\_1622570](http://www.liberation.fr/debats/2018/01/15/lettre-d-un-homme-trans-a-l-ancien-regime-sexuel_1622570) – consulté le 25 février 2020.

STORTI, Martine (16 avril 2018), « De l'usage idéologique du mot "néo-féminisme" », *Mediapart*, en ligne.

[https://blogs.mediapart.fr/martine\\_storti/blog/150418/de-l-usage-ideologique-du-mot-neo-feminisme](https://blogs.mediapart.fr/martine_storti/blog/150418/de-l-usage-ideologique-du-mot-neo-feminisme) – consulté le 25 février 2020.

VINCENT, Diane et PERRIN, Laurent (2001), « Raconter sa journée : des histoires de conversations dans la conversation », *Revue québécoise de linguistique*, Université du Québec à Montréal, *Érudit*, 29, n° 1, pp. 179-201.

---

<sup>1</sup> Publiée dans *Libération* le 15 janvier 2018.